

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1380/2016
Date: 14 décembre 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire: 2014.GEF.10709
Classification: non classifié

Adoption de la planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu l'article 39 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10),
l'article 41 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) et les
articles 6 et 7 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11),

sur proposition de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale,

arrête:

1. La planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers est adoptée.
2. Elle est portée à la connaissance du Grand Conseil.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



- Destinataire
Grand Conseil